

Distr.
RESTRICTED

A/CONF.211/PC/WG.1/CRP.1/Add.1
19 September 2008

ENGLISH/FRENCH ONLY

DURBAN REVIEW CONFERENCE
Preparatory Committee
Intersessional open-ended intergovernmental working group

ADDITIONAL REPLIES TO THE QUESTIONNAIRE BY STATES

Contents

	Page
France	3
Iraq	6
Singapore	7

FRANCE

Question 1: Au niveau européen : depuis qu'elle a accepté de se joindre à la Déclaration de Durban, l'UE a concentré ses efforts sur la pleine application des principes agréés et des recommandations opérationnelles du Programme d'action de Durban. Parmi les principes fondamentaux et fondateurs de l'UE se trouve le concept de liberté et d'égalité en dignité et en droits de toutes les femmes et de tous les

essentielles pour la prévention et l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

Dispositif législatif :

La France dispose d'un arsenal législatif pour combattre le racisme et les discriminations.

Politique pénale et accès à la justice :

Depuis 2003, le ministère de la Justice a, par le biais de circulaires ou le dépêches, entendu relayer auprès des parquets et des parquets généraux des instructions de fermeté et de célérité dans le traitement du contentieux des infractions à caractère racistes.

Développement des institutions et de leurs actions :

La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) dispose d'une sous-commission dont les travaux sont entièrement consacrés aux questions relatives au racisme, à l'antisémitisme et à la xénophobie.

La Haute Autorité de lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) a été créée en 2004 pour lutter contre les discriminations directes ou indirectes prohibées par la loi, fournir toute l'information nécessaire, accompagner les victimes, identifier et promouvoir les bonnes pratiques pour faire entrer dans les faits le principe d'égalité.

L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) a été créée en 2006 pour intervenir en soutien de la mise en œuvre des politiques publiques visant à prévenir les discriminations raciales et à promouvoir l'égalité de traitement.

Au niveau départemental, des Commissions pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC) ont été créées en 2005 avec pour objectif de mener des actions préventives pour lutter contre les formes de discrimination dans divers domaines (justice, emploi, éducation, etc..)

remettre un 17ème. Les recommandations du Comité sont publiées sur le site internet du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Question 6: L'action de la France dans le cadre de l'année européenne de l'égalité des chances :

La France a pris toute sa part pour la mise en œuvre de <<l'année européenne 2007>> proclamée <<Année européenne de l'égalité des chances>> par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne. Les conférences organisées dans plusieurs régions de France ont conduit à l'élaboration de <<17 propositions de l'année européenne de l'égalité des chances>> remises au gouvernement le 17 décembre 2007 lors d'une conférence de clôture.

La mobilisation interministérielle :

IRAQ

Question 1: The reply is focused on a background on the Durban Conference held in South Africa, with the participation of Iraq. Reference is made to the Iraqi legislation and constitution which embedded the principles of major UN conventions, namely those related to minorities.

Question 2: Discrimination and racism and xenophobia can be affected by a wide range of causes. The new forms of discrimination are related to sex, language, religion, political affiliation, and other grounds. Reference is made to the non-equality and equity in the economic situation as a root cause for racism and discrimination, in addition to poverty. Occupation and the abuse of natural resources contributes to deepening racism and xenophobia. Internal conflicts resulting in human rights violations and the lack of good governance are of concern. Terrorist acts and disrespect for religious values and sites also contribute to racism and xenophobia.

Impunity in cases of racial discrimination and racism is also a cause for concern.

Iraq points to the following steps that it has taken: The values of solidarity, tolerance and cultural diversity are confirmed in the constitution. In the response, reference is also made to some articles of the constitution related to the religious and ethnic diversity of the Iraqi society. The constitution prohibits racism, terrorism and ethnic cleansing.

Question 3: The Iraqi Government have taken measures prohibiting discrimination and guaranteed the rights of all citizens as stated in the constitution. These include the right to adequate housing, freedom of belief and religion, etc.

Question 4: Iraq has established the High Commission for Human Rights and the High Commission for Elections, both of which are assigned to promote human rights and combat discrimination and racism. The role of the Parliament in combating racism is considered vital.

Question 5: The Iraqi Government has included several articles in the constitution, prohibiting racism and racial discrimination. It has also established a Ministry for Human Rights. It has called for democratic

